



Palestine, terre de non-Droits de l'homme... Une exposition pédagogique sur la situation et les Droits de l'homme dans les Territoires palestiniens occupés



Origines

En juillet 2003, dans le cadre des projets *Briser l'isolement* (en collaboration avec l'ONG *Iwerliewen fir Bedreete Volleker*), le *Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient — Luxembourg* avait accueilli 10 jeunes Palestiniens de Jérusalem-Est et de Zababdeh pendant 3 semaines au Luxembourg.

Dans le même cadre, plusieurs membres du Comité se sont rendus en Israël et en Palestine au cours de l'année 2004 :

- Pour une mission civile en avril 2004
- Pour réaliser des ateliers créatifs et de français avec des jeunes de Zababdeh et de Jénine, en août 2004 (2e projet *Briser l'isolement*)
- Pour participer à la marche internationale contre le « mur » de séparation et contre les conditions de détention des prisonniers palestiniens, en août 2004

Depuis lors, plusieurs membres du Comité ont réalisé diverses missions en Israël-Palestine, les dernières en date s'étant déroulées en octobre 2009.

En 2008, 60 ans après la création de l'Etat d'Israël, 60 ans après la *Nakba* palestinienne (la catastrophe, soit l'expulsion de chez eux et la fuite de 800 000 Palestiniens), 60 ans après la Déclaration universelle des Droits de l'homme, le CPJPO a réorganisé son exposition d'origine (« Retours de Palestine ») pour éclairer l'histoire et la situation de la Palestine à la lumière des Droits de l'homme et du Droit international.

Ces deux expositions ont été entièrement réalisées par le Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient, Luxembourg. Le graphisme de la version actuelle a été assuré par *Lola Communication*. L'exposition Palestine, terre de non-Droits de l'homme a reçu le soutien du Ministère des Affaires Etrangères, Direction de la Coopération.

Sources

L'exposition trouve ses sources dans

- des photos (la majorité ont été prises par des membres du Comité lors des missions réalisées)
- des données descriptives et explicatives rédigées sur base
 - de textes de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, des Conventions de Genève, des résolutions de l'ONU, de rapports d'experts
 - d'informations et d'observations recueillies, de rencontres effectuées et de l'expérience acquise au cours de nos missions
 - d'ouvrages, de rapports, de brochures d'auteurs israéliens et palestiniens, d'ONG et institutions palestiniennes, israéliennes, mixtes et internationales, d'ONG européennes, de l'ONU, d'Amnesty International
 - du recours aux multiples sites internet des mêmes ONG et institutions
- de cartes, de tableaux, de données chiffrées de sources israéliennes, palestiniennes, onusiennes

Objectifs

- témoigner de ce que nous avons vu, entendu et compris
- faire un état de la situation des droits de l'homme dans les Territoires Occupés
- informer et sensibiliser sur la réalité de la situation quotidienne sur le terrain
- laisser transparaître en filigrane les objectifs véritables de l'occupation et de la colonisation israéliennes à travers les situations de fait qu'elles ont créées et continuent de créer sur le terrain, rendant de plus en plus difficile une paix juste et la solution « deux peuples, deux États »

Limites et intérêt

Limites

- Vu la perspective (Droits de l'homme, Droit international), vu la variété limitée des témoignages collectés, des personnes et associations palestiniennes et israéliennes rencontrées, vu les limites imposées par le cadre d'un outil pédagogique, l'exposition ne se prétend pas exhaustive .:
- Tout en ayant un souci d'objectivité, elle n'a pas de prétention à l'objectivité pure ; l'équidistance (se tenir à égale distance des deux parties) ne nous est pas possible dans un contexte d'occupation militaire ; notre point de vue est celui de la fin de l'occupation et de la colonisation, c'est-à-dire qu'il n'y ait plus ni occupés ni occupants et qu'il y ait avec la paix et la sécurité pour les deux peuples. A l'intérieur de ce cadre, nous avons cherché à être objectifs, précis et sourcilleux dans la vérification des informations et données proposées.

Intérêt

- Fournir des éléments pour la compréhension d'une situation complexe (dans son histoire et dans son actualité), confronter la situation sur le terrain avec les Droits de l'homme et le Droit international, réfléchir de manière critique — personnelle et en groupe — sur cette situation et, dans une perspective citoyenne, ouvrir des chemins d'action et d'engagement personnel et collectif en vue de favoriser une paix juste entre les peuples palestinien et israélien et, plus largement, entre tous les peuples de la région.

Accompagnement et visites

- La visite de l'exposition gagnera à être accompagnée et guidée, surtout pour des publics jeunes ou pour des personnes connaissant peu la situation et la région.
- Dans les écoles et les lycées, les enseignants des classes concernées sont invités à préparer les élèves à cette visite et à en faire une évaluation de la visite ainsi qu'une évaluation de l'exposition-
- A la demande, le Comité est disposé et intéressé à assurer sans contrepartie, soit des visites guidées (minimum une heure), soit des animations de 2 à 3 heures (1 h. de visite, 1h de projection d'un power point ou d'un film documentaire, 1h d'échanges).

Objectifs pédagogiques :

Dans le cadre scolaire, les objectifs seraient plus particulièrement de

1. fournir des éléments pour la compréhension d'une situation complexe (dans son histoire et dans son actualité) et pour la réflexion critique — personnelle et en groupe — sur cette situation, avec l'aide des enseignants, d'animateurs, de guides
2. susciter et accompagner un débat entre les élèves et professeurs, les jeunes et les animateurs, les participants et les guides
3. enclencher un approfondissement de thèmes ou un élargissement de l'approche

Les thèmes abordés sont :

1. Panneau 1 : Accueil – buts – avertissement – actions du CPJPO
2. Panneau 2 : Le partage de la Palestine en 1948 : création de l'Etat d'Israël et Nakba (catastrophe) pour les Palestiniens
3. Panneau 3 : Les réfugiés palestiniens : une histoire dramatique et controversée
4. Panneau 4 : Les colonies de peuplement
5. Panneau 5 : Le Mur dit de « séparation »
6. Panneau 6 : Les destructions
7. Panneau 7 : L'occupation militaire
8. Panneau 8 : Les prisonniers palestiniens
9. Panneau 9 : Jérusalem-Est, capitale confisquée
10. Panneau 10 : Résistances
11. Panneau 11 : Des initiatives pour promouvoir les Droits de l'homme et la Justice en Palestine
12. Panneau 12 : Gaza, un territoire assiégé
13. Panneau 13 : Quel avenir pour la Palestine et pour Israël ?
14. Panneau 14 : En guise de conclusion ... et d'espoir
15. Panneau carte : Les murs dans les Territoires palestiniens — « l'archipel de Palestine orientale »
16. Panneau carte : The separation barrier in the West Bank (2008) — Destroying the Two States solution

Le matériel

L'exposition est constituée de 14 grandes affiches numérotées et de cartes, apposées par des panneaux sur pieds à roulettes. Un « livret d'accompagnement » complète l'exposition. Il comprend des textes et citations complémentaires, des témoignages, des éclaircissements de vocabulaire...

2 tables seront utiles pour y disposer les livrets d'accompagnement ainsi que quelques livres et brochures à consulter.

Un power point (20') ou des films documentaires (*Le mur de fer*, ou *Histoire d'une terre*, ou *Un mur à Jérusalem*, tous trois de 56') peuvent compléter utilement l'exposition. A cette fin, un vidéo-projecteur et un écran seront nécessaires.

Les enseignants pourront disposer d'un dossier comportant une bibliographie, une liste de sites internet, des fiches pédagogiques et un dossier sur la Palestine.

Location de l'exposition

L'exposition peut être mise à la disposition d'associations, de lycées, de communes, soit à l'occasion d'un événement, soit pour une période plus ou moins longue (quelques jours, une semaine, deux semaines).

Le CPJPO se charge du transport, du montage et du démontage.

La mise à disposition de l'exposition aux associations, aux institutions scolaires, aux centres culturels et aux communes est gratuite. Dans les **autres cas**, la contribution demandée en guise de location sera de :

Pour une journée :	50 €
Pour 2 ou 3 jours	100 €
Pour une semaine :	150 €
Pour deux semaines	250 €

Une caution de 250 € sera demandée à l'avance ; elle sera remboursée après la reprise de l'exposition.

Un état de l'exposition sera réalisé lors du montage et lors du démontage. Le remplacement d'une affiche suite à d'éventuels dégâts coûtera 150 € (réimpression + frais). De même, le remplacement d'un panneau s'élèvera à 300 € (prix d'achat).

Il est donc conseillé de se prémunir contre de telles détériorations en prenant une assurance ad hoc.

Les livrets d'accompagnement font partie intégrante de l'exposition. Ils sont destinés à être utilisés sur place par les personnes qui souhaitent des informations complémentaires. Ils ne peuvent donc à aucun prix être emportés. Ils se trouveront sur l'une des tables mises à disposition où les personnes intéressées peuvent les emprunter et les remettre après utilisation. La dégradation ou la perte de l'un de ces livrets entraînera un dédommagement de 25 €.

Contacts :

Comité pour une Paix Juste au Proche Orient –
Luxembourg,
55, Avenue de la Liberté
L-1931-Luxembourg
Tél. : (+352) 691-81 93 06
Email : paixjuste@yahoo.com
Site web : www.paixjuste.lu

Pour toute information complémentaire, contacter
Michel LEGRAND, président,
ou Eliane ALGRAIN, au (+352) 43 64 44 ou au
(+352) 691-43 64 43
ou par mail : michel.legrand@internet.lu -
algrain@pt.lu